

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 30 janvier 2020

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15
- en exercice : 13
- qui ont pris part à la délibération : 12 dont 1 pouvoir

Date de la convocation : 23/01/2020 - date d'affichage :

RÉUNION DU 30 janvier 2020

Le 30 janvier 2020 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier LABOUESSE, Maire.

PRESENTS : Olivier LABOUESSE, Jean-Marie GILLE, Isabelle RICHARD, Olivier GARCEZ, Pascal CHABOT, Daniel LAMARQUE, Christophe VEYSSET, Elisabeth BIONDI, Karine MALKOUN, Armando GOMES, Georges FLACHON.

Excusé(s) : Joaquina CARDOSO

Pouvoir(s) : Joaquina CARDOSO à Isabelle RICHARD

Absent(s) : Julien MARTIN

Mme Isabelle RICHARD a été nommée secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- Réhabilitation du groupe scolaire – approbation de la phase APS – Aides à l'investissement – Plan de financement
- questions diverses

DEL20200130_002 visée par la Préfecture le 04/02/2020

1°) Réhabilitation du groupe scolaire - Présentation de l'avant-projet sommaire

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération municipale n°DEL20190606_029 par laquelle il a été décidé de désigner le cabinet Mètre Carré, maître d'œuvre de l'opération.
- La délibération municipale n°DEL20190806_040 désignant le cabinet TRUTTMANN pour un relevé topographique de la zone de l'école pour un montant de 800 € HT
- La délibération municipale n°DEL20190806_041 par laquelle il a été décidé de désigner le bureau d'étude APAVE pour la mission de coordination SPS pour un montant de 1.960 € HT.
- La délibération municipale n°DEL201908068042 par laquelle il a été décidé de désigner le bureau d'étude APAVE pour la mission de contrôle technique pour un montant de 1.975 € HT avec attestation de fin de travaux pour 150 € HT.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble de ces chiffrages hormis le relevé topographique a été fait au vu d'une estimation de travaux de 315.000 € HT réalisée par l'ATDA lors d'un pré-programme en février 2019.

Suite à l'ensemble des études réalisées par le maître d'œuvre, le montant des travaux est estimé à 487.500 € HT. Les frais de missions étant calculés sur un pourcentage de la base des travaux, il sera donc nécessaire de réajuster en conséquence la maîtrise d'œuvre ainsi qu'éventuellement les autres missions par des avenants aux contrats initiaux.

Dans cette configuration, le plan de financement pourrait être le suivant :

Désignation	Montant APS en euros HT	Montant € HT	Montant € TTC
MAITRISE D'OEUVRE	40.218 € (8,25 % de 487.500 €)	40.218,00	48.261,60
ESTIMATION DES TRAVAUX		487.500,00	585.000,00
- Ancien logement de l'école		138.000,00	
- Ecole (1)		349.500,00	
- Lot 1 Gros œuvre – VRD	94.500,00		
- Ancien logement de l'école	27.000,00		
- Ecole	67.500,00		
- Lot 2 Charpente – ossature bois – Bardage	26.000,00		
- Ancien logement de l'école	6.000,00		
- Ecole	20.000,00		
- Lot 3 Couverture	68.000,00		
- Ancien logement de l'école	21.000,00		
- Ecole	47.000,00		
- Lot 4 Façade	44.500,00		
- Ancien logement de l'école	22.500,00		
- Ecole	22.000,00		
- Lot 5 Menuiseries extérieures et intérieures	85.500,00		
- Ancien logement de l'école	23.500,00		
- Ecole	62.000,00		
- Lot 6 Plâtrerie - peinture	60.500,00		
- Ancien logement de l'école	14.500,00		
- Ecole	46.000,00		
- Lot 7 Carrelage - Faïence	5.000,00		
- Ancien logement de l'école	1.000,00		
- Ecole	4.000,00		
- Lot 8 Sol souple	19.000,00		
- Ancien logement de l'école	1.500,00		
- Ecole	17.500,00		
- Lot 9 Chauffage – plomberie - Ventilation	56.400,00		
- Ancien logement de l'école	16.100,00		
- Ecole	40.300,00		
- Lot 10 Electricité générale	28.100,00		
- Ancien logement de l'école	4.900,00		
- Ecole	23.200,00		
Relevé topographique		800,00	960,00
Contrôle technique –mission SPS			
Diagnostic amiante et plomb – étude géotechnique – diagnostic thermique --			
Modification raccordement réseaux gaz, électricité, téléphone, assainissement		20.000,00	24.000 ,00
Réaménagement espaces verts et jardin pédagogique			
COUT TOTAL EN € HT		548.518,00	658.221,60
AIDES			
- Conseil Départemental (plafond à 300.000 € HT)	30 % du montant HT avec globalisation	164.555,00	164.555,00
- DETR – programme Ecole et accueil des enfants	subv. maximale 45,57 %	250.000,00	250.000,00
- Aide de la Région	4,43 %	24.260,00	24.260,00
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES		438.815,00	
- Fonds propres	20 %	109.703,00	109.703,00
- Emprunt			+ (tva) 109.703,60
TOTAL GENERAL	100 %	548.518,00	

(1) Ecole = salles de classe, cantine, cuisine, sanitaires et préau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la phase APS du programme de travaux présenté par Monsieur le Maire.
- D'accepter le plan de financement prévisionnel et charge Monsieur le Maire de demander les subventions auprès de :
 - o L'Etat au titre de l'aménagement et construction de locaux scolaires, périscolaires et d'accueil d'enfants.
 - o Le Conseil Départemental au titre des travaux sur le bâti avec demande de globalisation de l'aide sur 2 ans. Le Conseil Municipal s'engage à ne pas demander le dispositif de soutien aux travaux sur le bâti avant 2022.
 - o La Région
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue par les subventions.
- D'inscrire le projet au budget primitif 2020 (imputation sur la section d'investissement – article 2313 – réhabilitation du groupe scolaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution du programme.

Questions diverses :

Travaux de busage rue de la Planchette : Complément à la réunion de conseil du 17/01/2020 : Présentation des devis d'achat de tuyaux diam 400.

Prochaine réunion du conseil municipal : Vendredi 28 février 2020 à 19 heures